

Elus en exercice		65
Elus présents	Du point 1 au point 3	48
	Du point 4 au point 5	49
	Du point 6 au point 13	52
	Du point 14 au point 33	51
	Du point 34 au point 60	50
Elus votants	Du point 1 au point	61
	Du point 4 au point 5	62
	Du point 6 au point 13	64
	Du point 14 au point 33	62
	Du point 34 au point 60	61

Secrétaire de séance : Madame Maud TALLET

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

MONSIEUR LE PRESIDENT ouvre la séance, procède à l'appel des élus présents en salle du Conseil et en visioconférence et constate que le quorum est atteint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

1. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DESIGNER MADAME MAUD TALLET EN QUALITE DE SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE PRESENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**
2. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022.**
3. **A PRIS ACTE DU RELEVÉ DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION POUR LA PERIODE DU 30 AVRIL 2022 AU 14 JUIN 2022 COMME SUIT :**

- 2205003 Convention de partenariat avec l'Université Gustave Eiffel pour la réalisation d'une étude par le Master Management de l'Innovation dans le cadre du projet TIPI 2021-2022
- 2205004 Remboursement d'une inscription à l'école de natation du réseau des piscines à Madame Vénus VAUBON
- 2205005 Convention d'utilisation entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et le Centre des Monuments Nationaux (Château de Champs-sur-Marne) pour Oxy'Trail 2022
- 2205006 contrat de cession de droit d'exploitation pour une représentation du spectacle conté " Mon moulin à histoires " le mercredi 5 octobre 2022 à 15h00, à la médiathèque George-Sand à Croissy-Beaubourg
- 2205008 Convention de mise à disposition temporaire de la Salle Jacques-Brel entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la Ville de Pontault-Combault
- 2205009 Mise à jour du tableau des effectifs - budget annexe assainissement
- 2205010 Contrat de résidence avec l'association K pour la création du spectacle ' Babel habile ' du 13 au 17 juin 2022 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
- 2205012 Mise à jour du tableau des effectifs - Budget annexe restaurant communautaire
- 2205013 Contrat d'intervention avec Isabelle Simler, pour des ateliers-rencontres le 31 mai, le 3 juin et le samedi 4 juin 2022 dans les médiathèques de Paris - Vallée de la Marne
- 2205014 Autorisation d'occupation du domaine public avec la société ORANGE pour la mise à disposition de collecteurs de recyclage de mobiles usagés au sein de plusieurs équipements de la CAPVM
- 2205015 Contrat d'intervention avec Marion Achard pour une rencontre-forum autour des ouvrages sélectionnés par "Les petits champions de la lecture" avec six classes de CM1 et CM2 des villes de Chelles et Vaires-sur-Marne à la médiathèque Jean-Pierre Vernant à Chelles
- 2205016 Contrat de cession avec l'association la compagnie le Chat Foin et l'association MJC Boris

Vian pour six représentations du spectacle LA HCHOUMA, du 19 au 24 mai 2022, dans le cadre de la saison culturelle des Passerelles, scène de Paris-Vallée de la Marne

- 2205017 Convention d'accueil d'auteur pour une journée avec trois classes de primaire, le jeudi 16 juin 2022 de 9h30 à 16h30, et une rencontre avec le public ados-adulte "le goût des voyages", le samedi 25 juin 2022 à 15h00, à la médiathèque du Ru de Nesles à Champs-sur-Marne
- 2205018 Contrats pour la programmation des spectacles de "Pass dans la rue" du 14 mai au 10 juin 2022 à Pontault-Combault
- 2205019 Modification n°1 au marché 19042 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de petits matériels à usage unique à destination du restaurant communautaire de la CAPVM - Lot 2 : Volailles fraîches et dérivés passé avec la société La Normandie à Paris
- 2205021 Contrats pour la programmation de l'Office de Tourisme de mai 2022 à septembre 2022
- 2205023 Remboursement au prorata de l'abonnement annuel forme de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Sabrina FERREIRA
- 2205025 Convention de parrainage entre la CAPVM et LUNE Productions
- 2205026 Contrat de coopération public-public entre l'agglomération Paris Vallée de la Marne et le Centre des Monuments Nationaux relative au soutien à la manifestation Nuit des musées 2022 le 14 mai 2022 au château de Champs-sur-Marne
- 2205029 Modification n°1 au marché 19046 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de petits matériels à usage unique à destination du restaurant communautaire de la CAPVM - Lot 6 : BOF, laitages et produits à base de protéines végétales passé avec la société La Normandie à Paris
- 2205033 Remboursement au prorata de l'abonnement annuel Essentiel de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Véronique PASSIONI
- 2205034 Remboursement au prorata de l'abonnement annuel forme de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault à Madame Brigitte CHARBONNEAU
- 2205035 Demande de subvention pour l'année 2022 auprès de l'état et de la région Ile de France pour la mise en oeuvre du projet de réhabilitation de la médiathèque de l'Arche Guédon et de la direction administrative du réseau de Paris-Vallée de la Marne.
- 2205037 Aliénation de quatre véhicules du parc de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne pour vente via le site Agora Store
- 2205039 Dégrevement de la surtaxe assainissement - Monsieur BENDJEBBAR à Champs-sur-Marne
- 2205042 Demande de subvention à la CAF pour la réalisation de travaux d'amélioration des aires d'accueil des Gens du Voyage de Lognes et Noisiel-Emerainville
- 2205052 Utilisation du gymnase Jean-Jaurès de Champs-sur-Marne dans le cadre du Forum Objectif Emploi (30 et 31 mai 2022)
- 2205067 Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
- 2206002 Contrat de cession de droit d'exploitation avec la compagnie la Fausta, pour une représentation du spectacle conté "Avant les vampires" le samedi 15 octobre 2022 à 15h00, à la médiathèque du Ru de Nesle à Champs-sur-Marne
- 2206003 Régie de recettes pour le centre culturel des Passerelles : passage en régie prolongée
- 2206004 Contrat de cession de droit d'exploitation pour trois spectacles contés par Claire Pericard, samedi 10 décembre 2022 à la médiathèque de l'Arche Guédon à Torcy, mercredi 14 décembre 2022 à la médiathèque George-Sand à Croissy-Beaubourg, mercredi 14 décembre 2022 à la médiathèque de Ru de Nesles à Champs-sur-Marne
- 2206006 Contrat de cession de droit d'exploitation, pour trois spectacles contés par Sonia Koskas, conteuse, samedi 26 novembre 2022 à la médiathèque d'Emery Raphaël-Cuevas à Emerainville, samedi 10 décembre 2022 à la médiathèque du Segrais à Lognes et samedi 17 décembre 2022 à la médiathèque de la Ferme du Buisson à Noisiel
- 2206008 Convention "entreprises" du Nautil à Pontault-Combault avec l'amicale du personnel de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (du 1er juin 2022 au 31 mai 2023)

- 2206009 Convention de parrainage entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société Sport Heroes Group (Running Heroes) pour Oxy'Trail 2022
- 2206010 Convention de sponsoring entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société Lness Skin pour Oxy'Trail 2022
- 2206011 Modification n°1 au marché n°21-014 relatif à la maintenance des espaces verts du territoire de PARIS-VALLEE DE LA MARNE - Lot n°1 Secteur Nord
- 2206014 Contrat de cession d'exploitation avec la compagnie "Terrain vague" pour le spectacle "Balade et cailloux" le mercredi 13 juillet à 10h30 et 15h à la médiathèque François Mitterrand à Pontault-Combault
- 2206015 Convention de sponsoring entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société HYUNDAI PROTEA pour Oxy'Trail 2022 et 2023
- 2206016 Contrat de cession d'exploitation avec la compagnie "Via Cane" pour le spectacle Santa Maria le samedi 16 juillet à 15h à la médiathèque Aimé Césaire
- 2206017 Organisation d'un jeu Concours sur Instagram et Facebook entre la CAPVM et le Marvellous Island.
- 2206018 Convention de sponsoring entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société I-Relax pour Oxy'Trail 2022
- 2206021 Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Jeanne Ferron intitulé "Le Chat noir" avec l'association C'est à dire le vendredi 7 octobre 2022 à la médiathèque Jean-Sterlin à Vaires-sur-Marne
- 2206023 Organisation d'un jeu concours pour faire gagner une séance de Rafting à l'Ile de Loisirs de Vaires-Torcy
- 2206026 Convention de parrainage entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la société Sunday Night Production (Dans le Tête d'un Coureur) pour Oxy'Trail 2022
- 2206028 convention de partenariat avec la maison des jeunes et de la culture André Philip de Torcy pour l'organisation et la mise en œuvre du rallye BD 2022
- 2206029 Signature d'une convention avec le Conseil Régional Ile-de-France dans le cadre du dispositif "Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination"
- 2206031 Cession à l'association de Chasse de Marne-la-Vallée de trois pulvérisateurs thermiques de la marque VICH appartenant à la CAPVM
- 2206032 Organisation d'un jeu concours pour faire gagner des places pour une visite guidée au Château de Champs-sur-Marne.
- 2206033 Convention de projection non-commerciale avec Haut et court distribution pour la diffusion du film "Pachamama" le samedi 18 juin à 14h30 à la médiathèque Aimé Césaire
- 2206037 Régie d'avances pour le centre culturel des Passerelles à Pontault-Combault - Augmentation de l'avance
- 2206038 Contrat de cession d'exploitation avec la compagnie " L'Echo de la 3ème rive" pour le spectacle Monsieur Pouce met son chapeau/Le rêve de Tibintu, le samedi 25 juin à 10h30 à la médiathèque Pierre Thiriot
- 2206039 Organisation d'un jeu concours pour faire gagner des dossards pour l'Oxy'Trail
- 2206042 Contrat de cession de droit d'exploitation avec l'association Artistes & Compagnie pour une représentation du spectacle conté "Dans ma maison" le samedi 8 octobre 2022 à 11h00, à la médiathèque de l'Arche Guédon à Torcy
- 2206043 Contrat de cession de droit d'exploitation pour une représentation de la lecture musicale "Animal totem" samedi 25 juin 2022 à 15h, à la médiathèque de la Ferme du Buisson à Noisiel
- 2206044 Convention de sponsoring entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la société Codevallée (Corunning) pour Oxy'Trail 2022

- 2206049 Convention de parrainage entre la CAPVM et MARVELLOUS ISLAND FESTIVAL
- 2206052 Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et le Pôle Paris Alternance Business School (PPA SPORT) (et au sein de PPA avec un groupe d'étudiants de l'agence junior Label Affiche) pour OXY'TRAIL 2022
- 2206055 Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et le Pôle Paris Alternance Business School(PPA) (et au sein de PPA avec un groupe d'étudiants de l'agence junior Evexia) pour OXY'TRAIL 2022
- 2206058 Approbation de la candidature à l'appel à projet "Emergence et amplification des Projets Alimentaires Territoriaux en Ile de France" porté par EPAMarne-EPAFrance et de son plan de financement prévisionnel et sollicitation de l'aide
- 2206072 Proposition commerciale pour l'animation de quatre séances d'activités physique par le CRP Self Improvement Skills, association sportive sport santé ; dans le cadre de la campagne de prévention canicule à Torcy le 11 juin 2022.

Dans le domaine de la commande publique, les décisions prises par le Président dont le montant est égal ou inférieur à 25 000€ HT ont été les suivantes :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Procédure	Date de notification	Montant (€ HT)	Titulaire du marché et code postal
21-049	Maintenance et modernisation des traitements d'eaux et intervention dans les piscines de la CAPVM	AOO	Déclaration sans suite le 16/03/2022		
21-066	AMO Assurance	MAPA <40000	08/02/2022	Sans mini Maxi 6 000e HT	ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES 10 rue du Colisée 75008 PARIS Tél : 01 56 59 16 09 Siret : 481 557 833 00011
21-079	Marché Etude Aménagement du Parc Grand Bassin	MAPA	Déclaration sans suite le 15/02/2022		
21-081	Etude de défaillances réseaux eaux usées secteur SIAAP	MAPA <40000	30/05/2022	14 485,00	Cabinet MERLIN 77184 EMERAINVILLE
21-082	Programme d'Investigation Géotechniques et d'analyse de stabilité de la diigue de l'étang de Beaubourg	MAPA <40000	30/05/2022	21 570,00	GEOEXPERT 11 rue Albert Einstein 77420 Champs sur Marne
22-005	Tri et évacuation d'un dépôt d'ampleur régionale de déchets sauvages sur le site du Fort de Courtry	AOO	04/05/2022	Montant minimum : sans mini Montant maximum : 2 000 000 € HT	SASU TERRAT'AIR SERVICES 5 rue du château d'eau 28500 Garancières-en-Drouais Tél : 07 84 58 82 29 SIRET : 898 779 970 000 18

22-021	Mise en œuvre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) visant à améliorer les conditions d'habitat de groupe familiaux de GDV sédentarisé, sur la CAPVM	MAPA	19/05/2022	Sans minimum Avec un maximum de 200'000 € HT pour toute la durée	Gpmt solidaire : LE FRENE SCOP SARL (mandataire) 28 rue de Trévisse 75009 PARIS SIRET : 322 315 292 00019 EQUILATERRE 5 bis rue de l'enfer 67400 ILLKIRCH SIRET : 513 038 422 00012 H. GERPHAGNON 40 rue Gambetta 77100 MEAUX SIRET : 404 127 706 00046
22-026	Remplacement du convoyeur à cordes du restaurant scolaire	MAPA	10/06/2022	46'120,00 € HT	BRUNO FRANCOIS MAINTENANCE SERVICES FR - 752810051 00033 5 rue de la Prairie 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS Tél : 0164731365

Arrivée de Monsieur Mourad HAMMOUDI

4. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022 COMME SUIT :**

- *Le conseil communautaire est autorisé à se réunir en visioconférence en tout lieu possible. Il se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.*
- *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil communautaire présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la communauté d'agglomération, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*
- *Le bureau communautaire ainsi que les commissions internes sont autorisés à se réunir en visioconférence*
- *La modulation du montant des indemnités de fonction allouées aux conseillers communautaires en fonction de leur participation effective au conseil communautaire ne s'applique pas pendant la période d'état d'urgence sanitaire.*

5. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'AFFIRMER L'IMPORTANCE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE POUR CONSERVER LES DONNEES PROBANTES ET PATRIMONIALES DE LA CAPVM ET D'APPROUVER LA CONVENTION DE SERVICE « MAINTENANCE ET AMÉLIORATION CONTINUE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME VITAM.**

Arrivée de Monsieur Benoît BREYSSE, fin de pouvoir à Monsieur Brice RABASTE

Arrivée de Madame Sara SHORT FERJULE

Arrivée de Madame Corinne LEHMANN

6. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

7. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
67 382 262.63	56 123 086.60	15 475 641.82	25 327 215.79
DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 11 259 176.03		SOLDE RAR : 9 851 573.97	

FONCTIONNEMENT

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
125 384 423.10	149 244 792.04
EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 23 860 368.94	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Intégration de résultat par opération non budgétaire	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	-24 755 777.24	0.00	- 11 259 176.03	-152 360.16	-36 167 313.43	9 851 573.97	-26 315 739.46
Fct.	<u>33 115 162.41</u>	<u>-14 265 155.85</u>	<u>23 860 368.94</u>	<u>152 360.16</u>	<u>42 862 735.66</u>	<u>0.00</u>	<u>42 862 735.66</u>
	8 359 385.17	-14 265 155.85	12 601 192.91	0.00	6 695 422.23	9 851 573.97	16 546 996.20

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

8. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'AFFECTER UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2021, SOIT 26 315 739.46 € A LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET D'AFFECTER LE SOLDE DE L'EXCEDENT SOIT 16 546 996.20 € EN REPORT A NOUVEAU DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**
9. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SECTEUR VAL MAUBUEE DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

10. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SECTEUR VAL MAUBUEE RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 731 586.87	1 756 290.88	561 132.94	0,00
EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 24 704.01		SOLDE RAR : -561 132.94	

EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 049 346.93	2 745 213.35

EXCEDENT SUR L'EXERCICE : +695 866.42

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	2 926 214.41	0,00	24 704.01	2 950 918.42	-561 132.94	2 389 785.48
Expl.	<u>2 026 672.84</u>	<u>0,00</u>	<u>695 866.42</u>	<u>2 722 539.26</u>	<u>0,00</u>	<u>2 722 539.26</u>
	4 952 887.25	0,00	720 570.43	5 673 457.68	-561 132.94	5 112 324.74

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

11. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SECTEUR MARNE ET CHANTEREINE DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

12. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SECTEUR MARNE ET CHANTEREINE RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 765 206.83	1 735 726.90	1 834 631.47	0,00
DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 1 029 479.93		SOLDE RAR : - 1 834 631.47	

EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 788 415.14	4 756 585.40
EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 968 170.26	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	2 102 483.73	0,00	-1 029 479.93	1 073 003.80	-1 834 631.47	-761 627.67
Expl.	<u>2 111 604.05</u>	<u>0,00</u>	<u>968 170.26</u>	<u>3 079 774.31</u>	<u>0,00</u>	<u>3 079 774.31</u>
	4 214 087.78	0,00	-61 309.67	4 152 778.11	- 1 834 631.47	2 318 146.64

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

13. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SECTEUR BRIE FRANCILIENNE DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

Départ de Monsieur Alain KELYOR, fin de pouvoir de Madame Michèle FABRIGAT

14. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SECTEUR BRIE FRANCILIEENNE RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 274 856.30	864 532.73	671 330.61	0.00
<u>DEFICIT SUR L'EXERCICE</u> : -1 410 323.57		<u>SOLDE RAR</u> : -671 330.61	

EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 398 912.08	2 827 128.17
<u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE</u> : + 1 428 216.09	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	1 924 668,64	0,00	-1 410 323.57	514 345.07	-671 330.61	-156 985.54
Expl.	<u>1 769 711,10</u>	<u>0,00</u>	<u>1 428 216.09</u>	<u>3 197 927.19</u>	<u>0,00</u>	<u>3 197 927.19</u>
	3 694 379,74	0.00	17 892.52	3 712 272.26	-671 330.61	3 040 941.65

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

15. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE CANALISATION TRANSPORT DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

16. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CANALISATION TRANSPORT RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
19 991.74	91 850.71	12 025.00	0,00
<u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE</u> : + 71 858.97		<u>SOLDE RAR</u> : -12 025.00	

EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 301 863.81	1 392 632.85
<u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE</u> : +90 769.04	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	863 064.46	0,00	71 858.97	934 923.43	-12 025.00	922 898.43
Expl.	<u>328 067.12</u>	<u>0,00</u>	<u>90 769.04</u>	<u>418 836.16</u>	<u>0,00</u>	<u>418 836.16</u>
	1 191 131.58	0,00	162 628.01	1 353 759.59	-12 025.00	1 341 734.59

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

17. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE REPORTER LE SOLDE DE L'EXECUTION CONSTATE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021 A HAUTEUR DE 5 473 190.72 € EN SECTION D'INVESTISSEMENT ET A HAUTEUR DE 9 419 076.92€ EN SECTION D'EXPLOITATION.**
18. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

19. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
180 738.70	241 117.66	26 856.48	0,00
<u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : +60 378.96</u>		<u>SOLDE RAR : -26 856.48</u>	

EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
291 269.73	250 703.64
<u>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 40 566.09</u>	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	990 721.86	0,00	60 378.96	1 051 100.82	-26 856.48	1 024 244.34
Expl.	<u>208 086.58</u>	<u>0,00</u>	<u>-40 566.09</u>	<u>167 520.49</u>	<u>0,00</u>	<u>167 520.49</u>
	1 198 808.44	0,00	19 182.87	1 218 621.31	- 26 856.48	1 191 764.83

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

20. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE REPORTER LE SOLDE DE L'EXECUTION CONSTATE DU BUDGET ANNEXE EAU 2021 A HAUTEUR DE 1 051 100.82 € EN SECTION D'INVESTISSEMENT ET A HAUTEUR DE 167 520.49 € EN SECTION DE FONCTIONNEMENT.**
21. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE RESTAURANT COMMUNAUTAIRE DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE.**

22. *Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE*
A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE RESTAURANT COMMUNAUTAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
190 716.41	168 950.91	7 722.30	0,00
DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 21 765.50		SOLDE RAR : - 7 722.30	

FONCTIONNEMENT

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 139 154.09	1 231 968.43
EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 92 814.34	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	-106 415.07	0.00	- 21 765.50	-128 180.57	- 7 722.30	-135 902.87
Fct.	<u>214 509.82</u>	<u>-106 415.07</u>	<u>92 814.34</u>	<u>200 909.09</u>	<u>0,00</u>	<u>200 909.09</u>
	108 094.75	-106 415.07	71 048.84	72 728.52	- 7 722.30	65 006.22

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

23. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'AFFECTUER UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE RESTAURANT COMMUNAUTAIRE SOIT 135 902.87 € POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT SOIT 65 006.22 € POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**
24. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE DE SA PART.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

25. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
430 292.34	163 725.57	220 663.95	0,00
DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 266 566.77		SOLDE RAR : - 220 663.95	

FONCTIONNEMENT

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 388 032.93	1 424 585.31

EXCEDENT SUR L'EXERCICE : 36 552.38

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	351 489.16	0.00	- 266 566.77	84 922.39	- 220 663.95	-135 741.56
Fct.	<u>526 562.02</u>	<u>0.00</u>	<u>36 552.38</u>	<u>563 114.40</u>	<u>0.00</u>	<u>563 114.40</u>
	878 051.18	0.00	-230 014.39	648 036.79	- 220 663.95	427 372.84

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

26. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'AFFECTUER UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT SOIT 135 741.68 € POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT SOIT 427 372.84€ POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**
27. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES AQUATIQUES INTERCOMMUNALES DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE DE SA PART.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

28. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES AQUATIQUES INTERCOMMUNALES RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
12 600 147.05	11 329 704.83	5 113 056.27	0,00
<u>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 1 270 442.22</u>		<u>SOLDE RAR : - 5 113 056.27</u>	

FONCTIONNEMENT

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
4 469 648.25	4 436 513.73
<u>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 33 134.52</u>	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	6 626 479.31	0.00	- 1 270 442.22	5 356 037.09	- 5 113 056.27	242 980.82
Fct.	<u>82 225.56</u>	<u>0.00</u>	<u>-33 134.52</u>	<u>49 091.04</u>	<u>0.00</u>	<u>49 091.04</u>
	6 708 704.87	0.00	-1 303 576.74	5 405 128.13	- 5 113 056.27	292 071.86

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

29. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE REPORTER POUR LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES INTERCOMMUNALES SUR L'EXERCICE 2021 LE SOLDE D'EXECUTION CONSTATE EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE 5 356 037.09 € ET DE REPORTER LE SOLDE D'EXECUTION CONSTATE EN SECTION D'EXPLOITATION DE 49 091.04 €**

30. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DECLARER QUE LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER PRINCIPAL, VISE CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RESERVE DE SA PART.**

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE quitte l'assemblée, la Présidence est donnée à Monsieur Sofiane GHOZELANE

31. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME RELATIF A L'EXERCICE 2021 ET DONT LA BALANCE SE PRESENTE COMME SUIT :**

INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
109 616.26	51 367.80	0,00	0,00
<u>DEFICIT SUR L'EXERCICE</u> : -58 248.46		<u>SOLDE RAR</u> : 0.00	

EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
322 530.70	414 556.84
<u>EXCEDENT SUR L'EXERCICE</u> : + 92 026.14	

Résultat cumulé

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôture 2021	Restes à réaliser 2021	Résultat cumulé 2021
Inv.	119 902.00	0,00	-58 248.46	61 653.54	0,00	61 653.54
Expl.	<u>402 345.39</u>	<u>0,00</u>	<u>92 026.14</u>	<u>494 371.53</u>	<u>0,00</u>	<u>494 371.53</u>
	522 247.39	0,00	33 777.68	556 025.07	0,00	556 025.07

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE ne prend pas part au vote

Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE rentre dans l'assemblée et reprend la Présidence

32. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE REPORTER POUR LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME SUR L'EXERCICE 2021 LE SOLDE D'EXECUTION CONSTATE EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE 61 653.54 € ET DE REPORTER LE SOLDE D'EXECUTION CONSTATE EN SECTION D'EXPLOITATION DE 494 371.53 €**

33. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2021 COMME SUIT :**

Délibération	Date délibération	Type	Date de l'acte	Objet	Acquéreur /vendeur	Prix
200271	06/02/2020	Rétrocession	05/01/2021	Rétrocession des parcelles AL318, AL319, AL 328 à 333 inclus proches du conservatoire à la commune de Pontault-Combault	Commune de Pontault-Combault	1,00 €
191057	10/10/2019	Cession	12/01/2021	Cession des parcelles A 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 170 à 174 inclus situées à Brou-sur-Chantereine (Bois de Brou) à l'AEV	Agence des Espaces verts (AEV)	1,00 €
191052	10/10/2019	Cession	27/01/2021	Cession des parcelles AD 255 et 257 proches du cimetière de Lognes à la commune de Lognes	Commune de Lognes	1,00 €
201047	15/10/2020	Rétrocession	27/01/2021	Rétrocession de la parcelle AD 207 située dans le quartier de l'Arche Guédon à la commune de Torcy	Commune de Torcy	1,00 €
190682	20/06/2019	Rétrocession	27/01/2021	Rétrocession du centre de loisirs du Verger à la commune de Noisiel	Commune de Noisiel	1,00 €

170552	18/05/2017	Cession	06/05/2021	Cession des parcelles CD 200 et 201 à la SPLA-IN M2CA	SPLA-IN M2CA	1 744 230,64 €
160962	29/09/2016	Acquisition	14/09/2021	Acquisition de la parcelle AK 135 située dans la ZAI de Torcy à la commune de Torcy	Commune de Torcy	1,00 €
210362	25/03/2021	Acquisition	14/09/2021	Acquisition des parcelles AB 141, 142 et 243 voisines du parc de la Fosse aux Loups à la commune de Torcy	Commune de Torcy	1,00 €
200640	25/06/2020	Cession	23/11/2021	Cession de la parcelle AH 135 située à Noisiel (anciennement MJD et Bourse du travail) à EPAMARNE	EPAMARNE	1,00 €
2109067	30/09/2021	Acquisition	14/12/2021	Acquisition des parcelles AM 377, 378 et 379 à Champs-sur-Marne auprès de l'EPAMARNE dans le cadre des compensations dues au titre de la construction du centre aquatique de Champs-sur-Marne	EPAMARNE	1,00 €
210358	25/03/2021	Acquisition	21/12/2021	Levée d'option de l'Hôtel d'agglomération de la CA-PVM auprès de Dexia, précédemment en crédit-bail	DEXIA	0,15 €
210361	25/03/2021	Acquisition	23/11/2021 10/12/2021	Acquisition des parcelles AM 15,21 et 36 dans la ZAI de Torcy auprès du CD 77	Département 77	8 340,00 €
210506	20/05/2021	Intégration	-	Intégration de la Passerelle du Moulin à Chelles (parcelle BD 200), à la suite de la dissolution du Syndicat mixte de la Passerelle du Moulin	Syndicat mixte de la Passerelle du Moulin	- €

Départ de Madame Corinne LEHMANN

34. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE PRENDRE ACTE DU RAPPORT SUR LA GESTION DE LA DETTE 2021.**
35. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA CAPVM.**
36. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ACCEPTER DE GARANTIR L'EMPRUNT DE 3 800 000€ SOUSCRIT PAR LA SPLA-IN M2CA AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE-FRANCE.**
37. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE POURVOIR L'EMPLOI D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE NATATION AUPRES DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SPORTIF, AU SEIN DE LA PISCINE DE L'ARCHE GUEDON, PAR UN CANDIDAT CONTRACTUEL ET DE FIXER LES MODALITES DE RECRUTEMENT SUIVANTES :**
- Statut : Contractuel, dans le cadre de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique
 - Catégorie : B
 - Grade : Educateur des APS
 - Echelon : entre le 1^{er} et le 4^{ème}
 - Durée du contrat : de 1 à 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable selon la réglementation en vigueur
 - Durée du temps de travail : temps complet
38. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE POURVOIR L'EMPLOI D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE NATATION AUPRES DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SPORTIF, AU SEIN DE LA PISCINE DE L'ARCHE GUEDON, PAR UN CANDIDAT CONTRACTUEL ET DE FIXER LES MODALITES DE RECRUTEMENT SUIVANTES :**
- Statut : Contractuel, dans le cadre de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique
 - Catégorie : B
 - Grade : Educateur des APS
 - Echelon : entre le 2^{ème} et le 5^{ème}
 - Durée du contrat : de 1 à 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable selon la réglementation en vigueur
 - Durée du temps de travail : temps complet
39. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE POURVOIR L'EMPLOI D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, A TEMPS COMPLET, AU SEIN DE L'ESPACE FORME AUPRES DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SPORTIF, AU SEIN DU NAUTIL, PAR UN CANDIDAT CONTRACTUEL ET DE FIXER LES MODALITES DE RECRUTEMENT SUIVANTES :**
- Statut : Contractuel, dans le cadre de l'article L332-8 du CGFP
 - Catégorie : B

- Grade : Educateur des APS
- Echelon : entre le 1er et 4ème
- Durée du contrat : de 1 an à 3 ans à compter du 30 août 2022, renouvelable selon la réglementation en vigueur
- Durée du temps de travail : temps complet

40. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE POURVOIR L'EMPLOI D'UN EDUCATEUR SPORTIF D'ESCALADE AU SEIN DU NAUTIL AUPRES DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SPORTIF ET DE FIXER LES MODALITES DE RECRUTEMENT SUIVANTES :**

- Statut : Contractuel, dans le cadre de l'article L332-8 du CGFP
- Catégorie : B
- Grade : Educateur territorial des activités physiques et sportives
- Echelon : Entre le 1er et le 4ème échelon
- Durée du contrat : de 1 an à 3 ans à compter du 19 août 2022 renouvelable selon la réglementation en vigueur
- Temps de travail : temps complet

41. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE POURVOIR L'EMPLOI DE RESPONSABLE DE L'ATELIER MECANIQUE AUPRES DU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL, AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, PAR UN CANDIDAT CONTRACTUEL ET DE FIXER LES MODALITES DE RECRUTEMENT SUIVANTES :**

- Statut : Contractuel, dans le cadre de l'article L332-8 du CGFP
- Catégorie : B
- Grade : Technicien
- Echelon : Entre le 12ème et le 13ème échelon
- Durée du contrat : de 1 an à 3 ans à compter du 1er septembre 2022 renouvelable selon la réglementation en vigueur
- Durée du temps de travail : temps complet

42. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE MODIFIER LES MODALITES DE RECRUTEMENT DU REGISSEUR GENERAL AU SEIN DES PASSERELLES DE LA FACON SUIVANTE :**

- Statut : Contractuel, dans le cadre de l'article 332-8 du CGFP
- Catégorie : B
- Grade : technicien
- Echelon : Entre le 10ème et le 13ème
- Durée du contrat : de 1 an à 3 ans à compter du 7 septembre 2022 renouvelable selon la réglementation en vigueur
- Durée du temps de travail : temps complet

43. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE MODIFIER LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DES PRATIQUES MUSICALES QUI, AU 1ER SEPTEMBRE 2022, REMPLISSENT LES CONDITIONS SUIVANTES :**

- Les agents en contrat de minimum 2 ans et moins de 6 ans : proposition de contrat à durée déterminée en référence à l'article 332-8 du CGFP
- Les agents en contrat d'au moins 6 ans : proposition de contrat à durée indéterminée en référence à l'article 332-10 du CGFP

44. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET DE RECRUTER, DE SEPTEMBRE 2022 A AOUT 2024, PAR CONTRAT ETABLI POUR UNE DUREE DE DEUX ANS, UN APPRENTI AU SEIN DE LA DIRECTION DU TOURISME ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, PREPARANT UN MASTER « MBA MANAGEMENT DU SPORT ».**

Il est précisé que la majoration de 10 points au pourcentage de la rémunération de base sera appliquée

45. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET DE RECRUTER, DE SEPTEMBRE 2022 A AOUT 2024, PAR CONTRAT ETABLI POUR UNE DUREE DE DEUX ANS, UN APPRENTI AU SEIN DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PREPARANT UN MASTER « COMMUNICATION DES ENTREPRISES ET MEDIAS SOCIAUX ».**

Il est précisé que la majoration de 10 points au pourcentage de la rémunération de base sera appliquée

46. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ENGAGER UN FORMATEUR POUR ASSURER LA PRESTATION DE FORMATION « QU'EST-CE QUE BIBLIOTHEQUE ET FABLAB FABRIQUENT ENSEMBLE ? » AUPRES DES AGENTS DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET DE FIXER LES MODALITES DE RECRUTEMENT SUIVANTES :**

- Statut : Vacataire
- Taux horaire : 66,33€ brut
- Durée de la prestation : 2 jours (dates à déterminer)

47. **A DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE PROPOSER AU PRÉFET DU DÉPARTEMENT, L'EXEMPTION DU DISPOSITIF SRU DES COMMUNES D'EMERAINVILLE ET DE CROISSY-BEAUBOURG, POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2020-2022.**

Monsieur Michel BOUGLOUAN, Madame Maud TALLET, Monsieur Mourad HAMMOUDI, Monsieur Mathieu LOUIS, Madame LEGROS-WATERSCHOOT, Monsieur Daniel GUILLAUME et Madame SOUBIE-LLADO votent contre.

48. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 650 EUROS A L'ASSOCIATION « LIVRE EN TÊTE » POUR L'ANNEE 2022 ET A APPROUVE LA CONVENTION AFFERENTE A LA PRESENTE ATTRIBUTION.**

49. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION « LES PETITS DEBROUILLARDS IDF » POUR L'ANNEE 2022 ET A APPROUVE LA CONVENTION AFFERENTE A LA PRESENTE ATTRIBUTION.**

50. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE RELATIVE À L'AUDIT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ANNET-SUR-MARNE.**

Il est précisé que le montant de cette étude est estimé à 96 000 euros TTC selon une répartition entre l'ensemble des acteurs dont un montant prévisionnel de 17 262.00 euros pour la CAPVM.

51. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA CAPVM AVEC LA SOCIÉTÉ GEOMARNE, LE SIAM, MARNEAVAL ET LA SOCIÉTÉ MARNEO, FIXANT LES CRITÈRES DE QUALITÉ DES EFFLUENTS AVANT REJET DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AINSI QUE LES CONDITIONS DE SURVEILLANCE DU DÉVERSEMENT.**

Il est précisé que cette convention est conclue pour une durée de 8 ans.

52. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE GÉOTHERMIE PROFONDE ET DU RÉSEAU DE CHALEUR ASSOCIÉ SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CHAMPS-SUR-MARNE ET NOISEL.**

53. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION TEMPORAIRE DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEFINITIF DE LA GARE ROUTIERE DE CHELLES, NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA FUTURE GARE DE CHELLES, DE LA LIGNE 16 (SAINT-DENIS PLEYEL - NOISY-CHAMPS) DU GRAND PARIS EXPRESS.**

54. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 383P1 À CHAMPS-SUR-MARNE, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 239 M², AUPRÈS DE L'EPAMARNE NÉCESSAIRE À LA STATION DE GÉOTHERMIE, POUR UN MONTANT DE 1 € SYMBOLIQUE.**

Il est précisé que les frais de notaire pour procéder à cette acquisition seront à la charge de la CAPVM.

55. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CESSION DE LA PARCELLE AW 45, À M. ALEXANDRE GAIOLA, CONSTITUÉE DES LOTS 10 ET 20 SIS À VAIRES-SUR-MARNE, 10/12 RUE DE CHELLES.**

Il est précisé que cette cession se fera moyennant la somme de 310 000 euros et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

56. **A PRIS ACTE DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) EMIS PAR L'EPA MARNE POUR L'ANNEE 2021 SUR LA ZAC DES COTEAUX A TORCY.**

57. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE MODIFIER LE REGLEMENT DES AIDES COMMUNAUTAIRES A L'AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES ET AJOUTER A L'ARTICLE 4 LA DISPOSITION SUIVANTE :**

« Une dérogation à la règle commune de versement de la subvention peut être proposée par le comité d'examen des demandes d'aides, dans les cas particuliers le justifiant. Les documents justificatifs devront alors être transmis par l'opérateur AMO avec le dossier de demande. Les modalités spécifiques de versement de la subvention seront alors détaillées dans la décision d'attribution. Elles pourront, par exemple, prévoir un versement en plusieurs fois».

58. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE MAINTIEN DE LA GARANTIE INITIALE ACCORDEE A SEQENS A HAUTEUR DE 60 % POUR UN EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, EN FAVEUR DE L'OPERATEUR NATIONAL DE VENTE.**

Il est précisé que Seqens devra accorder des droits de réservations à la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne sur son patrimoine implanté à Champs-sur-Marne, en compensation des 10 logements réservés cédés à l'Opérateur National de Vente. Ces droits devront être pris en compte dans le cadre de l'état des lieux des droits de réservations réalisé pour le passage à la gestion en flux des contingents de logements.

59. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES QUE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS – VALLEE DE LA MARNE ACCORDE SA GARANTIE A HAUTEUR DE 100 % POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 4 117 993,00 EUROS SOUSCRIT PAR PLURIAL NOVILIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET AUX CHARGES ET CONDITIONS DU CONTRAT DE PRET N°134760, CONSTITUE DE 4 LIGNES DU PRET.**

Il est précisé que La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 117 993,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

60. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE RETIRER LA DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°191203 DU 5 DECEMBRE 2019 AYANT ACCORDE SA GARANTIE A HAUTEUR DE 100% AU CCAS DE PONTAULT-COMBAULT POUR L'EMPRUNT QU'IL A SOLLICITE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE EN VUE DE L'ACQUISITION ET DE LA REHABILITATION DES 80 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE GEORGES BRASSENS.**

Fin de séance à 21h00

Affiché au siège de la CAPVM le 4 juillet 2022